

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MARS 2015

Approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal approuve le compte de gestion tel qu'il a été présenté par Mme le Maire, Lionella GALLARD.

Vote du compte administratif 2014

Le conseil municipal approuve le compte administratif tel qu'il a été présenté par Michelle DILAJ. Les résultats sont les suivants :

- excédent de fonctionnement cumulé de 622 587,23 €,
- excédent d'investissement cumulé de 218 336,64 €,
- solde négatif des restes à réaliser de 177 531,76 €.

Vote du taux des taxes directes locales 2015

Le conseil municipal valide le maintien des mêmes taux.

Vote des subventions communales 2015

Elles sont attribuées, uniquement sur demande écrite, selon des critères précis. Leur montant total, pour 2015, s'élève à 11 410 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2015

Le budget primitif 2015, présenté au conseil municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section d'investissement : 704 489,14 €
- section de fonctionnement : 1 292 138,23 €

Le budget est adopté par le conseil municipal à l'unanimité.

Cimetière : travaux de reprise des concessions à l'état d'abandon – choix de l'entreprise

La Société ELABOR, spécialiste dans ce domaine, a fait un devis pour 2 tranches de travaux:

- 18 159,60 € HT (21 791,52 € TTC), 1^{ère} tranche
- 16 497,60 € HT (19 797,12 € TTC), 2^{ème} tranche

Les travaux débuteront aux beaux jours et se termineront début 2016. Plusieurs conditions ont été posées pour leur déroulement :

- ✓ respect de l'endroit : protections visuelles autour du carré D afin de préserver les visiteurs,
- ✓ pas d'interruption en cours de réalisation.

Le conseil valide le choix de cette entreprise et le déroulé des travaux.

Participation aux frais de scolarité des Ecoles Privées : Notre-Dame-de-la-Providence, Notre-Dame à Vineuil, Sainte-Geneviève à Contres, Sainte-Marie à Blois

Le conseil municipal propose d'attribuer les mêmes forfaits que ceux de l'école publique, à savoir :

- 420,26 € pour un élève de primaire,
- 899,54 € pour un élève de maternelle.

Ecole Saint- Louis : projet éducatif théâtre – demande de subvention

Les élèves de la petite section au CM2 vont être initiés par un intervenant professionnel pour la présentation d'une pièce au théâtre Monsabré à Blois les 16 et 17 juin 2015. Le conseil propose d'attribuer une subvention de 50 € pour les 12 enfants de grande section et 25 € pour les 6 enfants de maternelle.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Convention Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Les communes ont l'obligation d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés leurs agents. Le Centre de Gestion propose une assistance à l'élaboration de ce document pour un coût de 130 € la demi-journée ou 200 € la journée.

Le conseil municipal valide cette solution.

Affaires diverses

Demande d'adhésion du Cercle Généalogique de Loir-et-Cher : Le conseil accepte d'adhérer, pour un montant de 30 €.

Demande de participation à l'achat des livres de prix de fin d'année : 11 élèves de CM2 recevront un dictionnaire d'une valeur de 20 € et 38 élèves des autres sections recevront un livre d'une valeur de 12 €, soit un montant total de 676 € pour les enfants de Cheverny.

Deux abstentions sont exprimées.

Logo officiel « Monuments historiques » : l'Union des Associations pour la Réhabilitation et l'Entretien des monuments et du patrimoine artistique nous propose plusieurs sortes de plaques.

Le conseil est d'accord pour poser une plaque nominative sur notre église pour un montant de 139 € + 12 € de frais d'envoi.

Prochain Conseil Municipal le mardi 7 avril 2015 à 19 h